

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 mai 2011 portant fin de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : ETSN1130452A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 27 juillet 2006 portant nomination de M. Denis DEBROSSE dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 8 août 2006 ;
Vu l'arrêté du 15 mai 2009 portant renouvellement de M. Denis DEBROSSE dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 8 août 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} novembre 2011, aux fonctions de M. Denis DEBROSSE, directeur d'hôpital hors classe, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 mai 2011.

*Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,*
XAVIER BERTRAND